

Procès verbal du Conseil d'école du 6 février 2018

FCPE : Mme NEVES , Mme LE MENE Mme FAVERIE Mme BIDA

API Mme MARMIER M AGNAN Mme BELLOU GRAFFIN M MORAES

PEEP Mme BAPEAUME Mme SALIOU Mme DESPAS Mme CAYOL Mme DUGGAN PAGES Mme DOMINGUES M LESCLAUX Mme VASCONCELOS Mme KECHTA

Mme MARY : absente excusée Mme LAHACHE :absente excusée

Représentant municipal : M LAUNAY

DDEN : M DUGUET, absent excusé

Enseignants : Mme TABAKMAN Mme LOVIGHI Mme DUMOULIN Mme HAPULAT Mme RAT Mme FAVIER Mme FIOR Mme GIROUX Mme SCHMITT Mme ROBERT Mme ROMBI Mme BALLESTRA Mme PLISSON Mme YVONNET Mme FUSEY

Absentes excusées pour conditions météorologiques : Mme SCHIRM , Mme GIBAUX, Mme PELLETIER, Mme DOUCHIN

Ordre du jour

- Projet d'école 2017-2020 : présenta
- LSU et signatures
- PPMS du 24 novembre : informations
- Classes de découverte : informations
- Liaison GS/CP : informations
- Temps périscolaires et municipaux : réponses aux courriers du 24-06 ; du 10-11 ; du 17-11 ; du 18-11 ; du 20-11 ; du 08-01 ; du 09-01
- TNI, année scolaire 2018-2019
- Sécurisation de deux salles : information
- Demande de précisions quant à des budgets qui seraient revus en ce qui concerne le sport et les classes de découverte
- Périscolaire : qu'en est-il des intentions municipales (garderies, restauration municipale...)
- Hygiène des toilettes
- Organisation de la pause méridienne (restauration municipale)

La séance est ouverte à 18h32.

Projet d'école 2017-2020 : présentation et avis

Le projet d'école, élaboré par l'équipe pédagogique sous l'autorité du directeur, définit pour l'école, des priorités en s'appuyant sur des valeurs communes.

L'équipe a donc rédigé, à partir des 3 axes mentionnés par l'inspection académique, différents modules.

Concernant l'axe 1 : devenir performant ,les modules « une efficacité renforcée au service des élèves : accroître les performances en lecture », « différencier les situations pédagogiques pour favoriser l'inclusion des élèves à besoins particuliers », « les évaluations diagnostiques : un outil au service d'un dispositif pédagogique évolutif » ont pour objectif de devenir un lecteur compétent, de s'approprier des stratégies, de mettre en œuvre une différenciation des réponses pédagogiques afin d'amener les élèves à besoins particuliers à maîtriser des techniques et des méthodes de travail + efficaces, de réduire en français, le parasitage lié aux inférences, de réduire les déficits via des stratégies de résolution des erreurs, d'améliorer l'encodage en CP.

Concernant l'axe 2 : faire vivre les valeurs de la République ,les modules « une charte de laïcité : sens et enjeux de son principe au quotidien », « commémorer pour apprendre » , « voter pour devenir citoyen » ont pour objectif d'enseigner aux élèves les principes, donner du sens aux valeurs, renforcer la transmission enfants/familles ; d'aborder différentes valeurs comme apprendre à débattre, intégrer le concept d'appartenance à des moments collectifs qui concernent l'école et la République ; de débattre et d'apprendre à formuler son opinion.

Concernant l'axe 3 : coopération, les modules « s'associer pour interagir », « activer la coopération entre élèves à travers les arts visuels », « un partenariat renforcé école/médiathèque renforcé, ont pour objectif de rendre le PEAC plus efficace, d'optimiser l'accès à la culture ; d'apprendre à devenir membre d'une collectivité ; de créer des habitudes pour que les élèves fréquentent des espaces livresques, faire, à terme, qu'ils acquièrent un esprit critique, de renforcer une autre approche complémentaire de la lecture.

Avis

Les représentants des parents élus jugent le projet d'école cohérent et y sont favorables .

LSU et signatures

Comme il a été à nouveau constaté, il a fallu que l'équipe enseignante s'organise pour transmettre les LSU car les codes d'accès parentaux n'ont pas été fournis.

Concernant les signatures, il faut attendre que soit transmise une procédure qui permette à la fois une signature numérique et sécurisée.

Actuellement, M l'Inspecteur précise que, si des représentants légaux le désirent absolument, ils peuvent imprimer le LSU afin que l'enseignant et le directeur signent manuellement.

PPMS (plan particulier de mise en sûreté) du 24 novembre : informations

En amont, l'équipe pédagogique s'est réunie pour préparer cet exercice comme elle l'a fait aussi le temps de la pause méridienne du 24 pour dresser les bilans qui lui étaient demandés.

La phase préparatoire mettait l'accent , comme l'année scolaire dernière, sur :

- une stratégie pour que le directeur puisse avertir tous les adultes du déclenchement de l'alerte
- la sensibilisation préalable et renforcée des élèves sur le développement de l'exercice et des consignes à respecter
- le fait de se barricader

En amont toujours, les écoles avaient à prévenir de la date choisie le brigadier Breton, la mairie, M Dohollo et, bien entendu, la 7^{ème} circonscription.

Après l'exercice, l'équipe a eu à remplir :

- Une grille retour d'expérience
- Une fiche de recensement des informations
- Un questionnaire en ligne
- Une main courante

La Directrice a choisi pour l'école une durée de 57 minutes.

A nouveau, tout comme le 6 décembre 2016, dans l'ensemble, du CP à l'ULIS, les enfants ont été impliqués. Les enseignants soulignent le fait que, majoritairement, cela s'est passé dans le calme. Les consignes ont été appliquées plutôt avec sérénité. L'exercice a été bien perçu.

Toujours majoritairement, les enseignants précisent que l'entraînement, la préparation en amont ont facilité l'exercice dans l'ensemble.

Bien entendu, des préconisations ont été données lors du passage pour l'audit de sécurité mené avec le brigadier Breton de la police nationale le 8 septembre 2016 mais qu'on ne divulgue pas pour des raisons évidentes de sécurité et du respect de la confidentialité.

Par ailleurs, à cette date, le guide des parents était en ligne et l'adresse avait été diffusée. Ce guide indique aux parents les tenants et les aboutissants.

Par ailleurs, à nouveau , une alarme différenciée ainsi que l'opacification des vitres donnant sur la rue sont demandées à la mairie.

Monsieur le représentant municipal dit qu'une alarme est en cours de test actuellement à l'école du Centre. En fonction des résultats de ce test, un retour sera fait aux écoles pour suite. Mais de nombreuses questions demeurent encore.

Concernant l'opacification des vitres, certaines écoles telle Miss Cavell seraient prioritaires mais cette opacification des vitres comme à Michelet poserait problème (visibilité de l'école vers l'extérieur).

Des membres du conseil d'école expliquent qu'il existe une opacification comparable à une vitre sans tain.

Pour ce qui concerne notre école, deux classes prioritairement seraient concernées par cette demande d'opacification des vitres ainsi que les préaux.

Classes de découverte : informations

- ✓ Du 14 au 18 mai, la classe de CM2A se rendra à Saint-Lunaire, en Ille et Vilaine, pour un séjour en langue anglaise. Ce séjour associe à l'apprentissage de l'anglais des activités d'expression corporelle, de création, ainsi que la découverte du milieu marin afin d'accroître l'efficacité et l'accélération de l'apprentissage. Le milieu marin proposé est celui des abords de la commune de Saint-Lunaire.
- ✓ Du 26 au 30 mars, les classes de CM2B et CM2C se rendront dans le Puy de Dôme, à la Bourboule, pour un séjour à dominante scientifique. Elles visiteront le parc de Vulcania, s'intéresseront aux volcans, aux minéraux, aux perlites, découvriront les phénomènes géologiques sous marins. Les élèves découvriront la chaîne des puys. Pour support, ils utiliseront, avant, pendant et après, un carnet de bord.

Liaison GS/CP : informations

Lors d'une précédente réunion, les enseignants de CP et de GS ont prévu de mener les actions suivantes :

- La présentation de la trousse par les CP avec la création d'une affiche pour responsabiliser les GS sur la gestion du matériel
- Le défilé du carnaval en élémentaire et le goûter des CP en maternelle
- Des jeux collectifs : béret, ballon chronomètre, filet du pêcheur
- La visite des GS en élémentaire et l'écoute de lectures de CP

Un représentant des parents élus demande si une date pour cette visite a été arrêtée. Les enseignants répondent que pas encore.

Temps périscolaires et municipaux :

- ✓ **Réponses aux courriers du 24-06 ; du 10-11 ; du 17-11 ; du 18-11 ; du 20-11 ; du 08-01 ; du 09-01**

Le courrier du 24 juin concerne une demande de stores pour les périodes de canicule.

Celui du 10-11 demande une reprise, dans la cour, de plaques d'enrobé qui ont sauté.

Celui du 17-11 sollicite la pose de panneaux de liège devant les classes pour les accrochages afin de ne pas abimer les peintures neuves.

Celui du 18 novembre demande que les tableaux en liège devant la salle no 3, déposés lors des congés de la Toussaint, soient à nouveau fixés.

Celui du 20 novembre mentionne la reprise des plaques d'enrobé dans la cour.

Celui du 8 janvier demande l'enlèvement, par l'entreprise concernée, des multiples emballages qu'elle a laissés. (cela été effectué le 24 janvier)

Celui du 9 janvier concerne une demande de rallonges un tableau velleda, une réparation de néons, de radiateur, de toilettes, de rideaux.

Peut-on apporter des réponses à l'école ?

Monsieur le représentant municipal indique que le problème demeure identique à celui de l'année dernière. L'enquête concernant le prestataire d'enrobé n'est pas terminée. Aussi, un nouvel appel d'offre ne peut donc être lancé tout de suite. Les services techniques viendront pour procéder à « une rustine » et cela en fonction de la programmation en attendant que la réfection totale de la cour soit réalisée pendant l'été.

Concernant les néons, un problème existe bien, lié à la vétusté, et un changement d'éclairage sera prévu sur l'ensemble des écoles de la ville.

Un représentant des parents élus souligne que l'entretien de ces néons, pour autant, aurait du être budgété.

Monsieur le représentant municipal indique que la dotation de l'état à destination des écoles a été beaucoup réduite et qu'un appel d'offre sur l'ensemble des équipements est préférable.

Un représentant des parents élus demande comment la planification est organisée. Ce temps d'attente est pénalisant pour les élèves et les enseignants.

Monsieur le représentant municipal précise qu'elle est faite sur 5 cinq ans.

Une enseignante demande alors que les néons défectueux soient enlevés si le temps d'attente est trop long.

Pour les toilettes les services techniques vont intervenir.

Une enseignante souligne que ce problème avait déjà été soulevé lors du précédent conseil d'école.

Une enseignante souligne que le problème de radiateur persiste.

Monsieur le représentant municipal émet l'hypothèse suivante : la purge n'a peut-être été que partielle.

Madame La Directrice indique que, lors des congés d'été, deux escabeaux ont disparu.

Un représentant des parents élus souligne une baisse du budget de fonctionnement pour les écoles primaires.

Monsieur le représentant municipal dit qu'il s'agirait seulement d'un transfert entre sections = recalage. Ces éléments ont été transmis à l'IEN.

La Mairie souhaite revenir sur une somme de 20 millions d'euros pour le budget scolaire.

✓ **TNI, année scolaire 2018-2019**

L'école demande si les TNI prévus pour 2017-2018 et dont la fourniture n'a pas été actée seront bien attribués à l'élémentaire pour l'année scolaire 2018-2019.

Le déploiement sera bien fait pour les quatre classes pour la rentrée 2018.

La visite du service informatique sera effectuée en avril.

L'école remercie la municipalité.

✓ **Sécurisation de deux salles : information**

Les deux salles mentionnées lors du précédent conseil ont été équipées par, chacune, un boîtier d'alarme contact.

L'école remercie la municipalité.

✓ **Demande de précisions quant à des budgets qui seraient revus en ce qui concerne le sport et les classes de découverte**

Après un point rapide sur les contraintes budgétaires de la municipalité liées notamment à une forte baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF, -21 millions par an) et à une hausse importante de l'amende SRU (à 5,1 million pour 2018), le représentant de la Municipalité rappelle les deux objectifs poursuivis par la ville : réduire le recours à l'emprunt afin de réduire l'endettement et assainir les finances, mais également conforter une part d'investissement afin de restituer à l'issue du mandat des équipements remis en état pour les années à venir.

Il explique que le budget de fonctionnement de la ville pour le scolaire/périscolaire est d'environ 22 millions d'euros (avec une hausse de 2 millions tous les 3 ans depuis 2010). Sur cette somme, 6 millions sont réglés par les familles, 16 millions sont payés sur le budget de la ville. Il souligne que les données chiffrées ont été présentées lors des 3 conférences budgétaires menées avec les APE entre novembre et décembre 2017.

Ce budget représente environ 20% des dépenses de la collectivité pour le fonctionnement.

Le représentant municipal aborde ensuite les arbitrages municipaux :

Les activités sport-école seront maintenues et revues pour proposer des activités réalisables sur place ou à proximité. La diminution des déplacements en autocar devra permettre la baisse du budget afférent.

Les classes de découverte, connaissent une baisse de participation et ne semblent pas remplir leur objectif initial. Une suspension permettra de revoir le dispositif, notamment avec la communauté éducative, afin de réévaluer le modèle et l'optimisation de l'offre.

Les ateliers Nature et Marolles seront poursuivis à la rentrée.

Le Sport école sera rationalisé donc proposé au sein des écoles ou à proximité pour économiser sur le budget concernant les transports.

Un représentant des parents élus demande concrètement ce qu'il en est pour l'école La Pie.

Une communication à ce sujet sera faite bientôt aux familles.

Mais une recherche d'autres activités sera parallèlement étudiée afin de suppléer aux activités nécessitant des déplacements en car qui, donc, seront abandonnées.

La natation sera proposée du CP au CM1 avec 10 séances par niveau + tests en CM2.

Un représentant des parents élus revient sur la part des 22% d'enfants qui ne partent plus (78% d'enfants partent) et qui remettrait en cause ces classes de découverte à la prochaine rentrée pour tous les CM2.

Le désir de la Mairie : tout remettre à plat.

Un représentant des parents élus s'inquiète et insiste pour savoir si la Mairie fait tout le nécessaire pour interroger et avoir une remontée d'informations sur les vraies raisons pour lesquelles ces enfants ne partent pas.

Priorité est faite pour la rentrée pour le sport-école (nouveaux intervenants).

Un représentant des parents élus indique que la mairie a eu la capacité de réagir vite pour le changement d'organisation de la semaine. Aussi, cette réactivité pourrait l'être tout autant pour les classes de découverte.

Un représentant des parents élus demande quelles classes seront concernées pour bénéficier de Marolles. Une classe de CE2 était attendue à Marolles, elle n'est pas venue or il avait été signalé que les CE2 ne pouvaient en bénéficier cette année.

Madame la Directrice demande si plus de classes pourraient-elles être intégrées à ce projet Marolles.

✓ **Périscolaire : qu'en est-il des intentions municipales (garderies, restauration municipale...**

Après une mise au point des procédures de réservation des différents temps scolaires et périscolaires, le représentant de la ville rappelle :

Que l'ensemble des mesures annoncées seront applicable à compter du 1er Septembre 2018
Que concernant la tarification, il n'existe plus de temps gratuit sur les services scolaires / périscolaires.

Qu'une communication aux familles sera effectuée au retour des vacances de février.

Monsieur le représentant municipal souligne qu'une majorité de l'offre a été préservée et rappelle que le budget scolaire et périscolaire a été sanctuarisé depuis 2014 mais que les efforts et les économies sont déjà une réalité pour les autres postes budgétaires de la municipalité.

Il rappelle enfin que près de 28% des effectifs municipaux sont en lien direct avec l'enseignement. à Saint Maur.

A noter donc : petites nouveautés à partir du 1^{er} septembre 2018 : réservation généralisée pour la pause méridienne (15 j avant prestation) mais pas de majoration pour quelques cas particuliers : présence APC, absence de l'enseignant et garde de l'enfant par les familles, sorties scolaires.

Un document d'information sera remis dès février aux familles .

Un représentant des parents élus remarque que les familles ont le sentiment de payer d'avantage pour moins d'activités. Ne serait-ce pas une baisse de qualité pour les enfants au profit des services aux personnes âgées.

Un représentant des parents élus énonce : « 13 millions d'économies à faire.... l'école sera-t-elle la seule qui sera impactée ? ».

Monsieur le représentant municipal répond par la négative non mais la mairie n'a plus le choix désormais que de faire ces économies.

Une enseignante souligne que , dans le cadre des économies, une diminution des flyers serait sans doute profitable.

✓ **Hygiène des toilettes**

Mme Aouday, chef de secteur, a mis en place cette procédure pour le nettoyage des toilettes :

Les toilettes garçons/filles sont à faire complètement (tinettes, urinoirs, éviers, sols) deux fois par jour à 9H 30 et à 15 h30.

Les APER doivent effectuer un passage le soir pour tirer les chasses d'eau et nettoyer les tinettes et urinoirs.

Pendant les vacances scolaires, les portes, murs, séparations sont nettoyés, désinfectés. Le sol est décapé à l'aide d'une mono –brosse.

Des plannings de nettoyage sont dûment remplis chaque jour par les APER , signés de leurs initiales.

✓ **Organisation du temps de la pause méridienne**

Les représentants des parents élus rapportent que les enfants semblent se plaindre de ne pouvoir bouger 15 mn lorsque certains parlent, ce qui induit une punition collective jusqu'au silence. Pourquoi ne pas punir ceux qui parlent et laisser les enfants jouer ?

Les enfants, bien entendu, ont le droit de parler. Les animateurs ne fonctionnent pas par punition collective. Mais, lorsque le taux sonore devient trop élevé (des enfants, eux-mêmes se plaignent du bruit), les animateurs prennent la parole pour leur demander de ne pas continuer.

Les parents élus PEEP évoquent une organisation différente entre le 1^{er} service et le second.

Les activités demeurent les mêmes. Un tableau les présente aux enfants. Chaque jour de la semaine, des activités sont donc affichées, tant pour le premier que le second service.

Un parent élu souligne qu'il s'agit en réalité d'un problème rencontré avec la dureté des punitions données par des animateurs du 1^{er} service.

Les noms de ces personnes ont été remontés à la Mairie par des fédérations de parents d'élèves.

Monsieur le représentant municipal énonce que vérification a été faite par la municipalité sur ces personnes.

La séance est levée à 20 heures 37.

Fait à Saint-Maur, le 06-02-2018

Mme SCHMITT, secrétaire de séance

Mme Giroux, présidente

